

Règlement jeu-concours – Challenge Métropolitain du vélo

« Le challenger mystère »

Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé - 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex - contact Direction Mobilité : challengevelo@lillemetropole.fr sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu-concours dans le cadre du challenge métropolitain du vélo et sans obligation d'achat à partir du 1^{er} juin 2020 à 14h jusqu'au 29 juin à 00h , intitulé « jeu-concours – Le challenger mystère ».

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans participant au Challenge Métropolitain du vélo 2020.

Article 3 : Modalité de participation

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue via le groupe « Challenge Métropolitain du vélo » :

Ce jeu-concours consiste à mettre au défi l'ensemble des participants au Challenge Métropolitain du Vélo, par l'intermédiaire d'un « *challenger mystère* » qui énonce son objectif de kilomètres pour la semaine à l'équipe animatrice du challenge. Le premier candidat à adresser un défi à l'adresse : challengevelo@lillemetropole.fr ou via un message privé sur Facebook sera désigné « *challenger mystère* » par l'équipe d'animation. Dès lors, pour les autres participants, l'objectif sera de parcourir une plus grande distance que ce dernier entre le lundi 10h et le vendredi 17h. Il est autorisé de participer plusieurs semaines d'affilée au jeu-concours « *Le challenger mystère* ».

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Les modalités des jeux :

Les postulants « *challenger mystère* » devront transmettre leur objectif de kilomètres pour la semaine via un message privé sur Facebook ou à l'adresse mail suivante : challengevelo@lillemetropole.fr; aux dates suivantes. Le premier message reçu sera sélectionné.

L'objectif en kilomètres sera publié les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 juin à 10h par l'équipe d'animation du challenge sur le groupe Facebook. Les participants au jeu-concours devront adresser leur nombre de kilomètres parcourus, les vendredis 5, 12, 19 et 26 juin avant 17h via un message privé sur Facebook ou à l'adresse mail suivante : challengevelo@lillemetropole.fr.

Si à la fin de semaine, personne n'a dépassé le « *challenger mystère* », celui-ci conserve son rôle et lance un deuxième défi pour la semaine suivante. Mais, si un participant parcourt davantage de kilomètres, il devient le nouveau « *challenger mystère* ». Dans le cas où il y aurait plusieurs gagnants, la personne qui a parcouru le plus de kilomètres sera sélectionnée, et en cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué. Les résultats seront publiés le lundi matin, en même temps que l'annonce du nouveau défi.

S'il le souhaite, le pseudo Naviki ou l'identité du challenger mystère sera dévoilé à la fin de la semaine, en même temps que les résultats.

Article 4 : Lots mis en jeu

La sélection du gagnant de la semaine se fera par l'équipe d'animation du challenge le lundi matin, en fonction des messages ou mails reçus par les participants le vendredi précédent.

Le gagnant de la semaine recevra : un lot de 10 bâtonnets réfléchissants à fixer sur la roue, un vélo-projecteur laser (pile non fournie), une housse de sac réfléchissante, un gourde en aluminium avec mousqueton, un écarteur de danger et une sonnette (valeur : 22 euros).

Si un « *Challenger mystère* » reste deux semaines, il recevra comme deuxième lot : 2 entrées pour les parcs de l'Espace Naturel Métropolitain (valeur : 16 euros).

La Métropole Européenne de Lille se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Métropole Européenne de Lille ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la Métropole Européenne de Lille se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 5 : Détermination des gagnants

Chaque semaine, La personne inscrite au Challenge Métropolitain du Vélo qui arrive à parcourir un nombre de kilomètres supérieur au « *challenger mystère* » gagne le prix de la semaine. Cependant, dans le cas contraire, c'est le « *challenger mystère* » qui est désigné vainqueur.

Le gagnant sera contacté en début de semaine, par mail ou via le groupe Facebook du Challenge Métropolitain du Vélo 2020.

Lancement du jeu, le 1^{er} juin à 10h. Fermeture du jeu, le 29 juin à 00h.

Article 6 : Remise des lots

Les modalités de remise des lots seront indiquées par courriel ou message Facebook, chaque fin de semaine, au gagnant.

Les lots offerts au gagnant ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Modalités diverses

Le pseudo Naviki ou le nom du gagnant sera consultable sur le groupe Facebook chaque semaine, en cas d'accord de sa part.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL - Direction Communication 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex, se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement, lequel sera également consultable sur le site internet de la MEL. La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

En participant à ce jeu-concours par le réseau social Facebook, vous acceptez la politique de protection des données à caractère personnel de ce réseau, dont la MEL ne peut être tenue pour responsable.

La Métropole Européenne de Lille, Direction de la mobilité - 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 -59040 LILLE cedex, a mis en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le jeu concours MEL – « *Le challenger mystère* » sur la base de l'article 6.1b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès, de limitation du traitement et au retrait du consentement en vous adressant à : protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont : la direction de la Mobilité. La durée de conservation des données à caractère personnel pour ce jeu-concours s'étalera jusqu'au 10 juillet 2020. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Article 9 : Responsabilité

La Métropole Européenne de Lille ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité de l'application, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La Métropole Européenne de Lille se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.